

Extrait du Spyworld Actu

<http://spyworld.spyworld-actu.com/spip.php?article12162>

Vie privée : une proposition de loi pour freiner Google Street View

- Informatique - Internet -



Date de mise en ligne : lundi 30 novembre 2009

Spyworld Actu

Le député Jean-Christophe Lagarde a déposé une proposition de loi visant à restreindre les immixtions des moteurs de recherche dans la vie privée. Google Street View est clairement visé.

La France va-t-elle mettre un coup d'arrêt à l'avancée de Google Street View ?

Pour rappel, Google Street View est un service conçu à partir de clichés réalisés par des voitures équipées d'un dispositif permettant de photographier à 360 degrés les rues d'une commune.

Des photographies qui ne sont pas du goût de tout le monde, notamment lorsque des vues laissent entrevoir des scènes décalées voir choquantes.

Même si Google s'engage à rendre flous les éléments les plus dérangeants sur Google Street View.

Une première [mise en garde de la CNIL](#) (Commission nationale de l'informatique et des libertés) avait déjà laissé sous-entendre que le législateur français n'allait pas tarder à s'intéresser à ce type de service pour pousser les éditeurs à mieux protéger la vie privée des utilisateurs.

Jean-Christophe Lagarde, député-maire de Drancy (Seine-Saint-Denis), vient de lancer un nouveau pavé dans la mare.

Le 27 novembre, l'élu du Nouveau Centre [a déposé une proposition de loi](#) "tendant à restreindre les immixtions des moteurs de recherche dans la vie privée".

Selon le résumé de cette proposition, le député souhaiterait que les photographies d'espaces privés (habitations et leurs dépendances, clôtures de propriété, chemins privés, véhicules, etc) ne puissent pas être exposés sur Internet sans l'accord du propriétaire ou de l'occupant des lieux pour la collecte et le traitement des données.

Ainsi, si la proposition de loi est adoptée, l'article 8-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés serait révisé dans ce sens : "Art. 8-1. - Il est interdit de collecter ou de traiter des données faisant apparaître des immeubles d'habitation et leurs dépendances, des chemins privés ou des jardins et des cours privés sauf dans le cas où les propriétaires de ces lieux ont expressément donné leur accord à cette collecte et à son traitement. "

Une action qui va sans doute donner matière à débat puisque Google Street View est souvent perçu comme un outil destiné à promouvoir l'image d'un territoire à l'échelle de la planète, sans frais pour les collectivités (Google finance l'intégralité des prises de vues et leurs mise en ligne, ndlr).

Des actions similaires à l'étranger

Il n'y a pas qu'en France que le Street View est sous le feu des critiques. Pour preuve, en 2008, l'organisation britannique Privacy International dénonçait [une approche contraire à la protection de la vie privée](#).

La même année, un couple [accusait Google de violation de la vie privée](#) pour avoir publié des photos de leur résidence en Pennsylvanie.

Plus récemment, le Suisse Hanspeter Thür, préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) a souhaité [freiner les ardeurs](#) de Google en demandant purement et simplement à la firme américaine de retirer son service du Pays...[l'affaire est depuis quelques jours](#) entre les mains du tribunal fédéral administratif.

Bing Maps survole votre maison de très près

Google Street View n'est pas le seul service qui pourrait créer la polémique. Microsoft, éditeur du moteur de recherche Bing et ses services annexes, a lui aussi un service de photographies très... avancé. Disponible sur Bing Maps dans certaines villes, il permet de survoler de façon très précise une zone. Lors de notre test, nous avons ainsi pu observer de très près un quartier de Besançon et ses magnifiques villas, sans que leurs propriétaires ne le sachent. Cette fois c'est sur, Big Brother is Watching You.

Post-scriptum :

<http://www.itespresso.fr/vie-privee...>